



**Comité départemental « aires protégées »
Compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2022**

Dossier suivi par Joëlle TISLÉ / Clémence HAMEL

Tél : 05 59 80 87 80

ddtm-environnement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 14 mars 2022

Participants : Liste des participants et des personnes excusées en annexe.

Madame Anna Nguyen, sous-préfète d'Oloron-Sainte-Marie, introduit la séance en remerciant l'ensemble des participants pour leur mobilisation en faveur de la préservation des espaces naturels et de la biodiversité. Elle indique que la réunion s'inscrit dans un contexte global de mobilisation des Etats pour enrayer l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale.

Elle rappelle l'annonce du Président de la République en date du 11 janvier 2021, sur l'adoption d'une stratégie nationale en faveur des aires protégées sur dix ans. S'agissant de conforter et d'étendre la couverture actuelle d'espaces naturels, cette stratégie nationale a vocation à être déclinée au plus près des territoires, par les acteurs locaux. Son objectif est également d'assurer que toutes les aires protégées bénéficient d'une gestion de qualité et sont bien intégrées au sein de leur territoire.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le comité départemental « aires protégées » qui a pour objectif de partager avec l'ensemble des acteurs les objectifs de l'État en matière de protection des espaces d'ici 2030 et d'échanger sur les projets et leviers d'intervention locaux pouvant contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Elle présente ensuite l'ordre du jour de la réunion et propose d'écouter la présentation des objectifs de la stratégie nationale exposés par Madame Bérangère Abba, secrétaire d'État pour la biodiversité, lors du Congrès mondial pour la nature qui s'est tenu à Marseille en septembre 2021. La vidéo est disponible en ligne à partir du lien suivant : <https://www.dailymotion.com/video/x87grgg>

1. Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP)

Madame Sophie Audouard (DREAL Nouvelle-Aquitaine) présente la stratégie nationale pour les aires protégées :

- les différents outils de protection et la notion de protection forte,
- les 7 objectifs de la stratégie nationale.

Elle présente ensuite la déclinaison régionale de la stratégie nationale :

- Déclinaison de la SNAP à deux échelles administratives : l'échelle régionale sur terre et la façade maritime en mer.
- Élaboration pour octobre 2022 d'un plan d'actions territorialisé (PAT) 2022-2024.
- Pour ce premier PAT, mobilisation pour augmenter les surfaces d'aires protégées, et atteindre le palier de 20 % dont 1 % sous protection forte. Aucun objectif n'est fixé au niveau régional, mais la Nouvelle-Aquitaine a une responsabilité particulière du fait de son retard sur la protection forte et ses richesses de biodiversité.
- Travail d'extension en priorité sur les projets déjà engagés.

Elle présente les actions à identifier à l'échelle régionale et localement, ainsi que le calendrier d'élaboration du plan d'action régional qui prévoit :

- un travail des acteurs départementaux sur les sites à protéger au 1^{er} PAT ainsi qu'un travail en groupes thématiques (à l'échelle régionale) sur les autres mesures au printemps 2022
- une deuxième réunion du comité départemental entre fin juin et septembre 2022
- la consolidation régionale du PAT et l'avis du CSRPN en septembre/octobre 2022
- la validation régionale fin octobre 2022.

Le détail des éléments présentés sur la SNAP figure en pages 4 à 8 du diaporama de la réunion en annexe.

2. État des lieux des aires protégées au niveau régional et départemental

Madame Sophie Audouard (DREAL Nouvelle-Aquitaine) présente la situation aux niveaux national, régional et départemental des aires protégées et des aires sous protection forte :

- La couverture en aires protégées est de 27,5 % au niveau national (métropole), 23 % en Nouvelle-Aquitaine et 31,41 % dans les Pyrénées-Atlantiques.
- La couverture en aires protégées fortes est de 1,5 % au niveau national (métropole), 0,5 % en Nouvelle-Aquitaine et 2 % dans les Pyrénées-Atlantiques. Une évolution, visant à reconnaître comme protection forte les sites sous maîtrise foncière, est attendue.

Madame Joëlle Tislé (DDTM des Pyrénées-Atlantiques) présente sous forme de carte les aires protégées du département :

- Parc national des Pyrénées (zone cœur et aire d'adhésion),
- sites Natura 2000 : 37 sites au titre de la directive « habitats faune flore » et 15 sites au titre de la directive « oiseaux »,
- la réserve naturelle nationale d'Ossau,
- les réserves naturelles régionales d'Errota Handia et de l'étang de Chourroumillas,
- les arrêtés de protection de biotope de la Tourbière de Louvie-Juzon et du site de Lur Berria,
- les sites en maîtrise foncière par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et les sites du conservatoire du littoral,
- les Espaces Naturels Sensibles (ENS),
- les sites classés,
- le projet de Parc naturel régional Montagne basque.

Le détail de l'état des lieux des aires protégées figure en pages 9 à 13 du diaporama de la réunion en annexe.

3. Politique des Espaces naturels sensibles (ENS) du Conseil départemental

Monsieur François Esnault (Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques) présente la politique ENS dans le département des Pyrénées-Atlantiques portée par le Conseil départemental en application de l'article L113-8 du code de l'urbanisme.

Il présente les critères retenus dans le département pour créer un ENS puis les sites du département, notamment avec une carte de localisation des sites.

Il présente ensuite les différents types de sites : quotidien, touristique, « hotspot » et support pédagogique et rappelle les objectifs de ces sites qui sont connaître, protéger, aménager, gérer, valoriser et accompagner.

Il présente enfin le bilan foncier (49 sites, 4 963 ha), le bilan patrimonial (zones humides, forêts, milieux marins), ainsi que le bilan économique (2,66 M€/an, dont 44 % en investissement et 56 % en fonctionnement). Il informe les membres du comité départemental de la redéfinition du réseau des sites en 2022, notamment pour orienter davantage sur les « 64 fantastiques », s'appuyer sur les démarches régionales (SNAP, « hotspot » de biodiversité), articuler avec les politiques locales et prendre en compte les nouvelles tendances (climat, risque, besoins sociétaux).

Le détail des éléments présentés sur les ENS figure en pages 14 à 32 du diaporama de la réunion en annexe.

4. Actions du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine

Madame Natacha Bouet (CEN Nouvelle-Aquitaine) présente les missions du CEN Nouvelle-Aquitaine qui gère 500 sites (58 400 ha) en maîtrise foncière ou d'usage au niveau régional. Elle présente l'acquisition foncière réalisée par le CEN Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la feuille de route NeoTerra de la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle présente ensuite les sites gérés par le CEN, par type de milieux, dans le département des Pyrénées-Atlantiques, puis les aires foncières prioritaires.

Le détail des éléments présentés sur les sites gérés par le CEN Nouvelle-Aquitaine figure en pages 33 à 39 du diaporama de la réunion en annexe.

5. Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)

Madame Sophie Kerloc'k (Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine) présente la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) créée par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 et introduite à l'article L110-3 du code de l'environnement.

La SRB constitue une stratégie d'actions partagée pour la préservation de la biodiversité du territoire régional en s'appuyant sur une dynamique d'acteurs mobilisés. Elle conduit à l'élaboration d'un document stratégique appropriable par l'ensemble des acteurs locaux du territoire régional, afin d'inciter à l'action pour la biodiversité.

Madame Sophie Kerloc'k présente ensuite les sept enjeux de la SRB, et plus particulièrement l'enjeu de « réseau d'espaces naturels en bon état de conservation » en lien avec la SNAP qui implique le maintien des continuités écologiques et conservation des habitats et des espèces, la restauration écologique et la renaturation ainsi que la diversité des modes de gestion.

Elle présente enfin l'articulation entre la SRB et le plan d'actions territorial de la SNAP, qui seront tous deux validés à l'automne 2022 après avis du CSRPN et du CRB.

Le détail des éléments présentés sur la SRB figure en pages 40 à 45 du diaporama de la réunion en annexe.

6. Étude hotspots biodiversité

Messieurs Grégory Caze et Rémi David (Conservatoire botanique national Sud-Atlantique) et Aurélien Besnard (Ligue pour la protection des oiseaux) présentent les résultats de l'étude Hotspots biodiversité, portée par la LPO et de la CBN SA de 2019 à 2021 et financée par la Région et la DREAL.

L'objectif de ce programme est de nourrir les différentes politiques publiques en matière de biodiversité, et notamment la stratégie nationale pour les aires protégées. Il a rassemblé 9 millions de données faune et 5 millions flore auprès des différents acteurs et bases de données existantes, ce qui a permis de cartographier les espèces, d'identifier les hotspots de biodiversité et de localiser les lacunes de protection.

Sont présentés ensuite des exemples de modélisation de la distribution d'espèces puis les cartographies des hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine et dans les Pyrénées-Atlantiques. Les cartes départementales présentées permettent de localiser les enjeux cumulés (c'est-à-dire la richesse en espèces à enjeux) ainsi que les enjeux spécifiques (c'est-à-dire la présence d'au moins une espèce à fort enjeu). Elles montrent également l'importance des enjeux environnementaux sur le département et sa responsabilité en matière de protection de ces enjeux.

Le détail des éléments présentés sur l'étude hotspots biodiversité figure en pages 46 à 58 du diaporama de la réunion en annexe.

7. Suites de la démarche

Madame Sophie Audouard (DREAL Nouvelle-Aquitaine) présente la suite de la démarche :

- Objectif 1 : établir une liste de projets à engager sur la période 2022-2024. Il s'agira à ce stade d'identifier les projets de nouvelles protections portés par les collectivités ou les associations, mais également de proposer la transformation en protection forte de certains sites actuellement sous maîtrise foncière (CEN, ENS, conservatoire du littoral), et enfin d'améliorer la gestion des sites existants. Cela se fera notamment via un appel à contribution auprès des porteurs de projets potentiels. Cette liste sera présentée lors du 2ème comité départemental qui se tiendra à l'été 2022.
- Objectif 2 : établir une liste départementale des sites d'intérêt géologique (rencontres avec les propriétaires et élus concernés, état d'avancement à présenter lors du comité départemental de l'été 2022).

Questions / réponses

Monsieur Olivier Javelaud (IPHB) considère que les éleveurs transhumants ne sont pas représentés dans le comité départemental aires protégées et juge déséquilibrée la composition de ce comité.

Madame la sous-préfète rappelle que la composition du comité départemental doit permettre de couvrir l'ensemble des enjeux environnementaux du département, aussi bien sur les zones de montagne qu'en mer. Elle répond que la profession agricole est représentée dans ce comité par la chambre d'agriculture et considère que les représentants de la chambre d'agriculture et de l'IPHB présents au comité sont légitimes à porter les enjeux des éleveurs transhumants du département. Elle indique également qu'un groupe de travail spécifique aux milieux pastoraux sera mis en place et demande aux représentants de la chambre d'agriculture de faire connaître les participants à inviter à ce groupe de travail.

Monsieur Olivier Javelaud (IPHB) remarque que de nombreux inventaires sont réalisés sur des territoires communaux et demande à ce que ceux-ci soient restitués. Il considère également que le Haut-Béarn sera particulièrement concerné par les démarches de protection forte au vu des cartes hotspot présentées.

Monsieur Grégory Caze (CBN SA) répond que les cartes issues de l'étude hotspot biodiversité sont accessibles à tous et qu'elles s'appuient sur des jeux de données déjà existants et disponibles, et non sur de nouveaux inventaires.

Madame Anne-Marie Doumecq (Chambre d'agriculture) dit redouter une « mise sous cloche des espaces pastoraux » et l'absence de concertation pour la mise en œuvre de cette stratégie nationale. Elle indique qu'il ne sera pas acceptable que les aires protégées soient définies sans proposition locale.

Madame la sous-préfète répond qu'il ne s'agit pas d'une mise sous cloche et que la mise en œuvre de cette stratégie se fait en concertation avec les acteurs du territoire, notamment par la création du comité départemental aires protégées, les groupes de travail locaux et la remontée des propositions départementales.

Madame Michèle Augé (FDC 64) demande comment sera atteint l'objectif de 10 % de protection forte.

Madame Sophie Audouard (DREAL) répond qu'il n'y a pas d'objectif quantitatif au niveau des régions et encore moins au niveau départemental, mais que l'objectif est national, métropole et outre-mer compris.

Madame Virginie Couanon (LPO) demande quelles actions sont prévues pour inciter les collectivités à mettre en œuvre l'animation des sites Natura 2000. Elle précise que sur le Haut-Béarn de nombreux inventaires ont été réalisés dans le cadre de Natura 2000 et qu'il s'agit de données publiques consultables sur le site de la DREAL.

Madame Joëlle Tislé (DDTM) répond que la stratégie nationale pour les aires protégées, en plus d'améliorer la couverture en aires protégées, vise à améliorer la gestion des sites existants. Ainsi la mise en animation des sites Natura 2000 entre pleinement dans la stratégie nationale pour les aires protégées et sera abordée dans le cadre des échanges et groupes de travail. Elle rappelle que la politique Natura 2000 n'est pas une mise sous cloche, mais constitue une véritable boîte à outils pour les collectivités portant l'animation d'un site et pour l'ensemble des acteurs (MAEC, contrats Natura 2000, études, communication, ...).

Conclusion

Madame la sous-préfète remercie l'ensemble des participants et des intervenants. Elle indique que ce premier comité départemental lance la démarche au niveau local qui se poursuivra par la remontée des projets dans le cadre de l'appel à contribution et les groupes de travail thématiques. Elle remercie par avance tous les acteurs pour leur mobilisation et leur participation au renforcement et au développement du réseau d'aires protégées du département.

[La sous-préfète d'Oloron-Sainte-Marie](#)

Anna NGUYEN



Annexe 1 : Diaporama du comité départemental aires protégées du 27 janvier 2022

Post-réunion

Une page dédiée à la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) et à sa déclinaison locale a été créée sur le site de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques (Politiques publiques → Cadre de vie, eau, environnement et risques majeurs → Biodiversité : protection des sites et des espèces, Natura 2000 → Stratégie nationale pour les aires protégées).

Cette page contient notamment :

- la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 et le plan d'actions national 2021-2023
- le diaporama présenté lors du comité départemental du 27 janvier 2022
- le compte-rendu du comité départemental du 27 janvier 2022
- le cahier des charges de l'appel à contributions de la DREAL et le modèle de fiche de proposition de projet

Annexe 1 :

**Liste des participants
au comité départemental « aires protégées » du 27/01/2022**

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	Sophie Kerloc'h
Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques	Bénédicte Luberriaga Valérie Eloire François Esnault
Communauté d'agglomération Pays Basque	Lionel Sévilla Guillaume Colas Mikel Cherbero Geneviève Behoteguy Natacha Bareyre-Courdurié
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Alexia Quintin
Communauté de communes de Lacq-Orthez	Patrice Laurent Sylvie Brouat
Communauté de communes des Luys en Béarn	CCLB
Communauté de communes du Béarn des Gaves	Daniel Arribère
Communauté de communes du Pays de Nay	Agnès Vignau
Syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau	Henri Pellizzaro
Syndicat mixte des Gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents (SIGOM)	Grégory Minvielle
Institution Patrimoniale du Haut-Béarn (IPHB)	Olivier Javelaud Didier Hervé

Représentants des organismes socio-professionnels

Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques	Anne-Marie Doumecq Guillaume Narbais Jaureguy Ivan Remonnay
Centre régional de la propriété forestière (CRPF)	Luc Olivier Delebecque Jean-Jacques Chalmeau
Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction (UNICEM)	Marion Soubirou
Centre de la mer de Biarritz	Iker Castège
Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP)	Cécile Gallato
France hydro-électricité	Jérôme Adisson

Représentants d'associations, d'organismes et fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité et gestionnaires d'espaces naturels

Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques (FDC 64)	Philippe Etcheveste Michèle Augé Christian Peboscq
Fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques	Fabrice Masseboeuf

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE 64)	Xalbat Etchegoin
Conservatoire d'espaces Naturels (CEN) Nouvelle-Aquitaine	Natacha Bouet Tangi Le Moal
Conservatoire botanique national Pyrénées Midi-Pyrénées (CBNPMP)	Antonin Urdeau Jocelyne Cambecedes
Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)	Grégory Caze Rémi David Rémi Guisier
Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature du sud-ouest (SEPANSO)	Michel Rodes
Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)	Aurélien Besnard Virginie Couanon Jean-Paul Urcun
Fonds d'intervention eco-pastoral (FIEP)	Jérôme Ouillon
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Béarn	Alexandre Benassit
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Pays-Basque	Philippe Iñarra
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Littoral basque	Pascal Clerc
Cistude nature	Christophe Coïc Matthieu Berroneau

Représentant de l'État et ses établissements publics :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine	Sophie Audouard Luc Albert Julia Rambaud
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine – Sites classés	Séverine Pucheu
Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques (DDTM)	Fabien Menu Joëlle Tislé Marie-Laure Avoix Clémence Hamel
Parc national des Pyrénées (PNP)	Arnaud David
Agence départementale de l'Office national des forêts (ONF)	Antoine de Boutray

Personnes et structures excusées :

M. François Bayrou, Président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

M. Thomas GUILLOUD, Chargé de mission Environnement au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral de Nouvelle-Aquitaine

La Chambre de commerce et d'industrie Pau Béarn